

Etude Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises en France, 3^{ème} trimestre 2023 »

10 979 défaillances d'entreprises au 3^{ème} trimestre 2023, en hausse de 23 %

**Les PME - ETI souffrent ; 37 000 emplois sont menacés, au plus haut depuis 2016
La hausse globale ralentit cependant pour la première fois depuis 2022**

- Près de 11 000 défaillances au 3^{ème} trimestre, **en augmentation de 23 %** par rapport au T3 2022
 - En moyenne, **4500 entreprises font défaut chaque mois** depuis janvier
 - La **proportion de PME-ETI (8,2 %)** est **au plus haut depuis le T3 2010**
 - **Plus de 37 000 emplois menacés**, un seuil jamais dépassé depuis le T3 2016
- Epiceriers, coiffeurs, garagistes, transporteurs interurbains** à des niveaux records sur plus de 10 ans
- **Les Hauts-de-France** retrouvent des couleurs, **l'Île-de-France** résiste, **l'Auvergne-Rhône-Alpes** décroche.

Paris, le 18 octobre 2023 | Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises - dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 3^e trimestre 2023. Avec 10 979 procédures ouvertes entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023, le nombre de défaillances augmente de 23 % par rapport au 3^e trimestre 2022. Pour la première fois depuis janvier 2022, la hausse générale ralentit. La situation des PME-ETI continue cependant de se dégrader avec près de 900 défauts ces derniers mois. Plus de 37 000 emplois sont menacés à l'issue de ce trimestre, un seuil évocateur de celui de la crise financière européenne de 2016.

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Depuis début 2022, le nombre de défaillances bondissait en moyenne de 47 % chaque trimestre. Un taux aussi élevé sur une si longue période est inédit, mais rappelons qu'en 2021, les défauts étaient aussi au plus bas depuis 35 ans. A l'issue de ce 3^{ème} trimestre, la hausse (de 23 %) ralentit et les prochains trimestres pourraient également connaître des augmentations plus modérées.

Depuis le début de l'année 2023, sur 9 mois glissés, la France enregistre 41 000 défaillances, soit une moyenne de 4550 défauts chaque mois. Un niveau attendu, qui nous projette aux environs des 55 000 procédures en fin d'année, après un dernier trimestre qui devrait confirmer la décélération observée cet été.

Les PME-ETI suscitent toutefois une attention particulière. Très fragilisées dès 2022, elles représentent désormais 8,2 % des défauts. C'est 2 % de plus qu'en été 2019 et c'est aussi le taux le plus élevé depuis la crise financière. Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés au 3^{ème} trimestre repasse la barre des 37 000 pour la première fois depuis sept ans. »

En hausse de 23 % au 3^{ème} trimestre 2023, le nombre de défaillances d'entreprises est au plus haut depuis 2018.

10 979 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023, soit une hausse de 23 % par rapport à la même période de 2022. Ce nombre approche celui de l'été 2018 (11 563). **Sur 12 mois glissés, le cap des 53 000 entreprises défaillantes** est franchi, un nombre revenu à son niveau de l'automne 2019.

Le nombre de **liquidations judiciaires** (7883) est proche de celui enregistré au cours de l'été 2016 (7850). Il n'augmente plus que de 19 % après s'être envolé de plus de 70 % au cours de l'été 2022. Plus des trois quarts des entreprises liquidées comptent moins de trois salariés.

Le quart des procédures sont des **redressements judiciaires** (RJ) dont le nombre (2818) est encore sensiblement inférieur à celui constaté avant Covid (3200 RJ au 3^e trimestre 2019). Cette procédure est néanmoins plus fréquente, **en hausse de 34% ce trimestre.**

Fin 2022, le cap des 20 000 **sauvegardes** était atteint après 17 ans de pratique pour 915 000 défaillances prononcées sur la même période, soit à peine plus de 2% de l'ensemble. Durant l'été 2023, ce taux évolue à peine : **278 sauvegardes ont été obtenues soit 2,5% des procédures, en hausse de 21 % ce trimestre.**

« 72 % des jugements prononcés sont des liquidations judiciaires, un taux très élevé qui confirme la grande faiblesse financière dans laquelle se trouvent ces entreprises. Ce taux de liquidation, inversement proportionnel à la taille de l'entreprise, grimpe à plus de 75 % chez les plus petites structures et descend à 10 % pour les plus grandes. Ces dernières, mieux armées pour piloter leur activité peuvent davantage prévenir le risque. Le temps, et donc l'anticipation, est en effet un facteur essentiel d'une réorganisation réussie mais les plus petites, très sensibles au retournement conjoncturel et en manque de financement, se retrouvent trop vite sous la ligne de flottaison » **souligne Thierry Millon.**

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} octobre de chaque année)

	2019 T3	2020 T3	2021 T3	2022 T3	2023 T3	EVOLUTION T3 2023/2022	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	205	155	159	229	278	21,4%	205
Redressements Judiciaires	3 161	1 466	1 292	2 109	2 818	33,6%	2 169
Liquidations Judiciaires directes	7 205	5 081	3 860	6 612	7 883	19,2%	6 128
Total Défaillances	10571	6702	5311	8950	10979	22,7%	8 503
Total Emplois menacés	36 200	26 600	17 460	32 970	37 280	4 310	30 100
Emplois menacés par entreprise	3,4	4,0	3,3	3,7	3,4		3,6

En hausse de 32 %, le niveau de défauts des PME-ETI se rapproche des référentiels de la crise financière

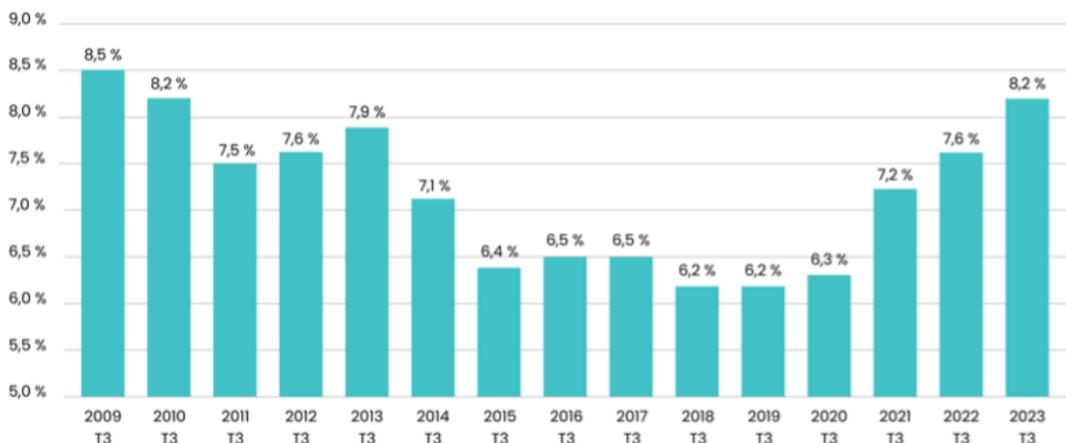
Les défaillances de **PME-ETI** continuent d'augmenter plus vite que celles des TPE. Près de 900 PME-ETI ont défailli au cours de ce 3^e trimestre, soit 32 % de plus qu'il y a un an. Il s'agit de l'été le plus sinistré depuis 2014.

Moins de la moitié d'entre elles sont directement liquidées offrant ainsi un sursis à l'emploi. Elles concentrent néanmoins plus de 58% des **emplois menacés** (21800 des 37300) alors qu'elles représentent 8,2 % de l'ensemble des défauts.

La proportion de PME parmi les entreprises défaillantes ne cesse d'ailleurs de croître. De 6,3 % au 3^e trimestre 2020, leur taux est monté à 7,2 % un an plus tard, à 7,6% l'été 2022 et se situe désormais à 8,2%. Un chiffre qui n'avait plus été observé depuis 2010, dans le sillage de la crise financière.

Poids des PME-ETI dans les défaillances d'entreprises sur 15 ans

(Rapport du nombre de PME-ETI sur le total de défaillances chaque 3^e trimestre)



En hausse de 22 % sur ce trimestre - soit 10 points de moins que les PME-ETI - les défauts de **TPE** demeurent les plus nombreux (10 080 soit 92 % du total). Parmi ces entreprises, les plus petites comptant moins de trois salariés résistent mieux avec une hausse des défauts de 18 %, sous la moyenne globale de +23 %.

21 800 emplois menacés chez les PME, 15 500 chez les TPE : ce 3^e trimestre est le plus durement fragilisé depuis l'été 2016 (39 000).

Les très jeunes entreprises sont plus vulnérables

Les **très jeunes entreprises** de moins de 3 ans sont en souffrance. Près de 1700 sociétés créées depuis 2021 sont tombées en défaillance ce 3^e trimestre, c'est 32% de plus qu'il y a un an. Particulièrement fragiles, 81% d'entre elles ont été immédiatement liquidées.

A l'inverse, les **jeunes entreprises** (entre 5 et 3 ans) créées avant Covid et qui ont su résister jusqu'alors, tiennent bon. 3175 ont fait défaut, c'est « seulement » 13% de plus qu'un an plus tôt. Cette performance s'accompagne également de meilleures perspectives de rebond puisque le nombre de liquidations judiciaires n'augmente que de 9 % à la faveur de redressements judiciaires en hausse de 24 %.

Les entreprises nées sur la **période 2013 à 2018** sont, comme les très jeunes, davantage en difficulté, enregistrant une augmentation du nombre de défaillances de 31%. Les deux tiers d'entre elles sont des structures de moins de trois salariés. Celles âgées **de plus de dix ans** se situent dans la moyenne avec une sinistralité en hausse, proche de 22%.

Dans le détail des secteurs économiques, la construction tente de résister, le commerce en souffrance *Les activités à destination du consommateur toujours en difficulté*



RESTAURATION

1207 établissements de restauration ont défailli (+21 %) au cours de ce 3^e trimestre, un nombre proche de celui de l'été 2018 (1242). Cette tendance est portée par la **restauration rapide** qui signe un « record » historique avec 532 défauts (+28 %) tandis que la **restauration à table** (625) est à peine à son niveau de défaillance de l'été 2019 (634).

Les débits de boisson enregistrent une dégradation rapide (234 ; + 30 %) mais demeurent sous le niveau de 2019 (242).

HEBERGEMENT

L'hébergement se distingue remarquablement avec un recul de 13 % du nombre de défaillances (48).



COMMERCE

Le **commerce de détail** se situe dans la moyenne globale et reste proche de son niveau 2019, à la faveur des **magasins d'habillement** qui tiennent (+26 % ; 203 vs 230 en 2019) malgré les défauts de plusieurs enseignes renommées. **L'équipement du foyer** (+23% ; 203 vs 218 en 2019) est également sous ses valeurs d'avant Covid mais la situation est tendue pour l'activité **meuble**. En revanche, le trimestre est resté compliqué pour **les magasins multi-rayons** (+26% ; 204 vs 151) notamment pour les **épiceries** (156), au plus haut depuis au moins dix ans.

Le **commerce interentreprises** résiste bien (+4 % ; 421), tout particulièrement dans les **matériaux de construction** (-27 % ; 45).



SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans ce secteur, les tendances restent élevées. Les activités de coiffure et instituts de beauté (+38% ; 401) connaissent une sinistralité au plus haut sur dix ans. **Depuis le début de l'année, sur 9 mois glissés, on comptabilise près de 1090 défauts de coiffeurs, soit autant que sur l'ensemble de l'année 2015, qui détenait la triste place de « pire » année sur le front des défaillances pour le secteur.**

Hausse sensible des défauts dans les services B2B. Dans la construction le gros œuvre tient encore.



CONSTRUCTION

La **construction (+28% ; 2643)** qui a longtemps résisté enregistre désormais une tendance supérieure à la moyenne globale et renoue avec les seuils pré Covid.

Le **second œuvre (+28% ; 1360)** repasse au-dessus de sa valeur 2019 (1238), en revanche, le **gros œuvre** est encore sous son référentiel d'avant Covid (758 vs 820), bien que le rythme accélère (+34%). **La construction de maisons individuelles** retrouve son niveau de l'été 2019 tandis que la **maçonnerie générale** s'en approche.

Dans les **travaux publics (141 ; +25%)** les défauts des **travaux de terrassement** sont au plus haut depuis l'été 2015.

Le nombre de défaillances **d'agences immobilières** a quasiment doublé ce 3^e trimestre (**+98% ; 172**), au plus haut depuis plus de 10 ans.



INDUSTRIE MANUFACTURIERE / AGROALIMENTAIRE

Dans **l'industrie manufacturière (449 ; +15%)**, le nombre des défaillances est proche de sa valeur du 3^e trimestre 2019 (440).

Des tensions se confirment dans les activités d'**imprimerie**, de **fabrication de parfums et de produits de toilette** ou de **matériel médico-chirurgical et dentaire**.

Les défaillances d'entreprises en **agroalimentaire (+22% ; 361)** se concentrent principalement dans les activités de **boulangerie-pâtisserie et pâtes (269 ; +16 %)**.



SERVICES AUX ENTREPRISES

La hausse des défaillances reste forte dans les **services aux entreprises (1 472 ; +34 %)** en particulier dans le **conseil en communication et gestion (+51%)** et le **nettoyage de bâtiments (+41%)**.

Dans les **services informatiques (+33% ; 236)**, la situation est particulièrement délicate dans les activités de **programmation**, qui connaissent leur plus haut niveau de défauts sur plus de 10 ans.



TRANSPORTS

Avec 277 défaillances d'entreprises, le transport **routier de marchandises (+20 %)** présente une sinistralité jamais atteinte depuis plus de dix ans dans **l'interurbain** et au plus haut depuis 2015 pour le **fret de proximité**.



AGRICULTURE

L'agriculture se distingue avec un recul des défauts (-5 %), particulièrement marqué dans l'élevage (-28 %). La situation est plus délicate dans les activités de soutien aux cultures et la culture de la vigne.

ANNEXE – DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES AU 3^E TRIMESTRE 2023 DANS LES RÉGIONS

A l'issue de 2023, le prévisionnel de 55 000 défauts est encore envisageable

Thierry Millon conclut : « Au moment où la préparation du budget 2024 est engagée dans les entreprises, les plus audacieux voudront tordre le cou au pessimisme ambiant et se risqueront à un scénario courageux. Toutefois, l'incertitude gagne du terrain et les indicateurs macro, longtemps restés plus robustes qu'attendus, semblent désormais rattrapés par une économie réelle déjà en alerte depuis plusieurs mois. Chaque mois, en moyenne, plus de 23 000 sociétés sont créées pour moins de 4 000 qui tombent en défaillance ; la dynamique entrepreneuriale reste donc solide. Néanmoins, l'accélération de la sinistralité des PME-ETI est à surveiller. En effet, du fait de leur taille, leurs difficultés font peser une menace plus forte sur l'emploi direct mais aussi indirect. Leurs cessations de paiement entraînent inévitablement un transfert du risque vers les fournisseurs les moins solides. Dans ce contexte de risque commercial et financier accru et de faible croissance, les directions financières vont devoir jouer les équilibristes pour parvenir à boucler un budget raisonnablement ambitieux. »

L'étude Altares défaillances et sauvegardes d'entreprises - 3^e trimestre 2023 est disponible dans son intégralité en téléchargement

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI).

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

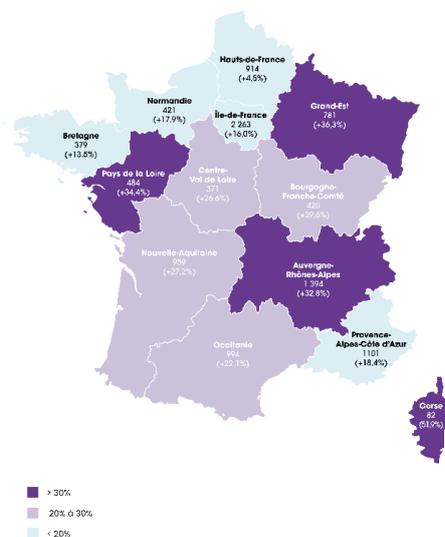
À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème. Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées. Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 500 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)

ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 3^e trimestre 2023 dans les régions

Carte d'évolution des défaillances par région au 3e trimestre 2023



Six régions sous la moyenne globale (+23%).

Les **Hauts-de-France** signaient la pire performance régionale il y a un an avec + 120 % de défaillances. La région retrouve des couleurs et ramène la tendance sous +5 %.

La hausse est contenue sous 15% en **Bretagne**. Le commerce et la restauration offrent une belle résistance, en revanche, la sinistralité augmente rapidement dans le second œuvre de bâtiment.

L'Île-de-France, qui concentre une défaillance sur cinq en France, résiste (+16%) à la faveur d'un bon mois de septembre (+5 % sur le mois), alors que juillet accusait encore une hausse supérieure à 30%. La restauration reste toutefois sévèrement fragilisée.

La **Normandie** semble également infléchir la tendance (+18%) après plusieurs trimestres très difficiles. Le mois d'août encore compliqué (+54 %) appelle à la vigilance.

La **Provence-Alpes-Côte-D'azur** est également sous la barre des 20% mais la situation se tend sensiblement dans le bâtiment.

L'Occitanie a ramené la hausse des défauts sous 15% en août et septembre, lui permettant de conclure le trimestre juste sous la moyenne globale (+22%).

Quatre régions sont au-dessus de 30%. L'AURA enregistre le plus grand nombre de défauts sur 7 ans

La **Corse** dérape de plus de 50 % ce 3^e trimestre, avec moins d'une centaine de procédures (82).

La région **Grand Est** a enregistré une hausse des procédures collectives de plus de 36 % en dépit d'un bon mois de juillet, que le reste de l'été n'a pu confirmer. La restauration, avec une centaine de jugements, accuse une dégradation rapide.

Les **Pays-de-la-Loire** (+34 %) sont passés franchement dans le vert en août mais cela ne permet pas d'inverser les tendances difficiles de juillet et septembre.

L'Auvergne-Rhône-Alpes approche 1400 défauts (+33 %), un nombre au plus haut depuis sept ans. Le second œuvre du bâtiment et le transport de marchandises sont particulièrement fragilisés.

Les autres régions métropolitaines sous 30%

C'est le cas de la **Bourgogne-Franche-Comté** (+30 %) et du **Centre-Val-de-Loire** (+27%), légèrement en dessous de leurs valeurs de l'été 2019. En revanche, la **Nouvelle-Aquitaine** (+27%) dépasse son niveau de défauts de l'été 2019 et approche désormais celui de 2018.